



16ème législature

Question N° : 11511	De Mme Clémence Guetté (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transition écologique et cohésion des territoires		Ministère attributaire > Mer et biodiversité
Rubrique > cours d'eau, étangs et lacs	Tête d'analyse > Pollution accrue des plans d'eau en Île-de- France et notamment du lac de Créteil	Analyse > Pollution accrue des plans d'eau en Île- de-France et notamment du lac de Créteil.
Question publiée au JO le : 26/09/2023 Date de changement d'attribution : 02/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Clémence Guetté attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la pollution accrue des plans d'eau en Île-de-France et notamment du lac de Créteil. Cet été 2023 encore, la direction de l'Île de loisirs du lac de Créteil a été contrainte une nouvelle fois d'y interdire plusieurs activités nautiques qui impliquent un contact avec l'eau, en raison de la trop forte concentration de cyanobactéries. Des dispositions similaires avaient déjà été prises à l'été 2022. Les cyanobactéries sont actuellement considérées comme une menace sanitaire par l'Agence régionale de santé (ARS), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et si elles prolifèrent à cause de conditions environnementales particulières : des épisodes de chaleur successifs d'une année à l'autre, il est à noter que ce sont les intrants, c'est-à-dire le phosphore et l'azote provenant de l'activité humaine, qui les nourrissent, comme le précise Cécile Bernard, directrice de la recherche au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), ce phénomène est amplifié par la sécheresse des cours d'eau qui favorise la stagnation des flux. Le Collectif du lac de Créteil alerte depuis plusieurs années sur la situation et préconise de prendre des dispositions drastiques à la source du problème pour réduire l'alimentation du lac en corps étrangers et polluants. En outre, le Parc interdépartemental des sports du Val-de-Marne, situé entre Créteil et Choisy-le-Roi, est également sujet à cette prolifération de cyanobactéries. Cela a entraîné l'interdiction de la pratique du triathlon, sans certitude d'un retour à la normale pour les jeux Olympiques de Paris 2024. Les conséquences sanitaires et environnementales de ces cyanobactéries impactent concrètement le quotidien des riverains et des très nombreux usagers et de la biodiversité de ce lieu remarquable aux caractéristiques exceptionnelles. D'une part, les promeneurs et riverains se voient contraints de surveiller leurs enfants et animaux de compagnie pour leur éviter tout contact direct avec l'eau du lac qui mettrait leur santé en danger. Les professionnels des parcs et jardins, qui utilisent l'eau du lac pour effectuer les arrosages des secteurs adjacents à des fins d'économies d'eau potable ne peuvent plus l'utiliser car elle comporte des toxines qu'ils ne peuvent répandre par arrosage ou alimenter les jets d'eau destinés à oxygéner le lac. D'autre part, les enfants, adolescents et adultes se retrouvent restreints dans la pratique d'activités aquatiques de loisir, comme la pêche, les activités nautiques comme le paddle ou la planche à voile. Dans un article du Parisien daté du 16 août 2023, l'ARS a indiqué suivre le dossier « de loin », puisque la baignade au lac de Créteil est interdite et que le danger ne concerne que des activités nautiques annexes. Alors que le département du Val-de-Marne compte un grand nombre de foyers précaires et que les ménages réduisent progressivement et depuis plusieurs années leur budget vacances, il paraît nécessaire de maintenir une offre conséquente de loisirs sur le territoire et de prendre toutes les dispositions en ce sens. Il s'agit



également de protéger la biodiversité hébergée par ce lac, un des rares milieux humides, dans le cadre urbain dense de la région parisienne, qui héberge des espèces protégées et est un élément essentiel des trames vertes et bleues du Schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France (SRCE). Elle l'interroge donc sur la possibilité de mettre en place des mesures à l'échelle nationale pour endiguer à la source le problème de pollution des plans et cours d'eau.